



Inclus dans ce numéro  
l'interview du directeur général  
adjoint en charge des finances  
de la Société Générale



## Bonnes fêtes

Comment la Reine d'Angleterre pourrait-elle qualifier l'année qui s'achève ? En 1992, elle avait évoqué un « *annus horribilis* », en référence aux problèmes de la famille royale ou à l'incendie du château de Windsor.

*Annus horribilis* ! Nous aurions envie de reprendre l'expression pour cette année 2020, marquée par l'invasion dans nos vies de la Covid 19. Ce virus a attaqué notre bien le plus précieux : notre santé. Mais il a aussi bouleversé nos vies professionnelles. Le télétravail a ainsi connu un développement inédit, apprécié... ou subi. Nos anciens, qui se sentaient prompts à agir, se sont vu étiquetés « population à risque »...

Et puis, il y a eu l'impact sur notre patrimoine. Certes, les confinements ont permis un surcroît d'épargne, mais concentré toutefois sur certains ménages. En revanche, nos investissements boursiers ont subi une dévalorisation avec la récession économique. A l'heure où j'écris ces lignes, le CAC 40 s'affiche en recul de 7 % sur l'année tandis que l'action de la Société Générale perd près de 45 %.

Faut-il y voir l'empreinte des Etats-Unis, où je vis une partie de l'année après avoir dirigé les activités d'Amundi de ce côté de l'Atlantique ?

Mais j'ai vu dans cette année de nombreuses raisons d'espérer, en particulier dans la capacité de chacun d'entre nous à s'adapter.

Notre bilan 2020 est aussi source d'espoir. Grâce à notre action résolue, une élection a enfin été organisée à la Société Générale pour attribuer un poste au conseil à un représentant des actionnaires salariés. Un combat de plus de trente ans pour nous tous ! Candidate soutenue par notre association, Hélène Crinquant a passé le premier tour et se présentera aux suffrages de tous les actionnaires lors de la prochaine assemblée générale, le 18 mai 2021.

Et puis, le débat autour du lien social nous démontre l'importance des autres dans nos sociétés marquées par l'individualisme. Le rôle majeur du collectif aussi bien dans la confrontation d'idées que dans la puissance du rassemblement. Ces valeurs, chères à notre association, sont remises au goût du jour.

A l'heure où il est tentant de broyer du noir, permettez-moi donc de vous offrir l'espoir.

Bonnes fêtes à vous tous.

**Patrick Pagni,**  
Président

# Hélène Crinquant, candidate de l'ASSACT SG, future administratrice de la Société Générale...

*Zoom sur la check list de notre association pour l'élection de l'administrateur représentant les actionnaires salariés (ARSA).*

## **Pousser la Société Générale à intégrer un ARSA** ✓

Grâce à notre intervention et à celle de la Fédération Française des Actionnaires Salariés, (FAS) la loi Pacte a supprimé la dérogation aux entreprises comme la Société Générale qui profitaient d'avoir un représentant des salariés au *Board* pour exclure les actionnaires salariés.

## **Sélectionner un/une candidat(e) de qualité** ✓

Avec une procédure ouverte ! Sur proposition du bureau, le ticket Hélène Crinquant / Hugues Bernamonti est validé à l'unanimité par le Conseil d'administration de l'ASSACT SG pour être présenté dans l'élection interne organisée par la Société Générale. Secrétaire Générale de SG Luxembourg, Hélène Crinquant intègre l'ASSACT SG à l'occasion.

## **Obtenir la confiance du collègue « actionnaires salariés »** ✓

En dépit de l'impossibilité pour les actionnaires salariés retraités de voter au titre de leurs actions SG détenues en direct, Hélène Crinquant est qualifiée. Lors de l'Assemblée générale du 18 mai 2021, les actionnaires auront donc un choix clair. Hélène a les atouts de la parité, de la vision internationale, d'une expertise comme administratrice sans oublier le soutien de la seule association d'actionnaires salariés et anciens salariés de la maison. Ancien patron de SGSS et Vice-Président de l'ASSACT SG, Bruno Prigent a été nommé directeur de campagne pour cette nouvelle élection.



## **Construisons ensemble notre politique de vote !**

Prêts à participer à des réunions sur le sujet en visio-conférence ? Envoyez votre candidature par mail à [assact.sg@laposte.net](mailto:assact.sg@laposte.net)

**LE BILLET CASH**

de Jean-François Filliatre

## **SPAM, ces quatre lettres qui minent la démocratie**

En mars 2017, la Commission épargnants de l'Autorité des Marchés financiers avait publié un rapport intitulé « Pour un vote transparent et effectif en assemblée générale à l'ère du numérique ».

L'occasion de proposer la tenue d'AG à distance avec possibilité de vote en direct. Si elle avait été suivie d'effet, cette proposition aurait permis d'éviter les débats autour des assemblées à huis clos en ces temps de Covid...

Les sujets autour des assemblées générales sont majeurs. Il faut d'une part tout faire pour encourager la participation des

électeurs et rappeler à tous les actionnaires que leur ambition ne doit pas se limiter à espérer réaliser un jour une plus-value.

La démocratie actionnariale vit mal, en particulier chez les actionnaires individuels et les actionnaires salariés. Le taux de participation au premier tour de l'ARSA Société Générale en témoigne. Il convient évidemment d'encourager toutes les mesures permettant d'accroître la participation effective : l'usage du digital est clairement une piste. A condition de ne pas avoir pour seule efficacité qu'une réduction

des coûts. Envoyés par des prestataires externes, non reconnus par les boîtes mails des votants, les messages au sujet de l'ARSA ont trop souvent fini en SPAM.

Oui, il faut s'engager dans une numérisation de l'organisation des assemblées générales, même si la rencontre physique – si elle est possible – est indispensable.

Oui, il faut aussi progresser pour que la démocratie ne finisse pas en « indésirables »...

Car n'en déplaise aux modernes, la Poste a plus aujourd'hui de fiabilité qu'internet pour délivrer un message.

# Déductibilité des pertes sur vos actions : voici que nous écrivons au Ministre

En proposant un assouplissement du forfait social lors d'une loi de finances rectificative, Bruno Le Maire, le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, a confirmé son souhait de voir les actionnaires salariés porter 10% du capital de leur entreprise.

L'ASSACT SG soutient évidemment sa démarche. Avec 6,52 % du capital aux mains des salariés, notre groupe fait partie des bons élèves même s'il peut mieux faire !

Mais nous n'avons pas l'actionnariat salarié béat et sommes bien conscients que si cette formule a des effets positifs majeurs pour l'entreprise, avec une implication plus forte des collaborateurs et une stabilité plus importante du capital, elle s'effectue avec l'épargne personnelle des collaborateurs.

**Espoir de gains et risques accrus.** Avec, quand tout se passe bien, des potentiels de gains importants mais, dans l'hypothèse inverse, des risques de pertes majeurs.

Depuis la crise de 2008, le cours des valeurs bancaires est très déprimé. En partie parce que notre activité est ultra-régulée, à la fois par les politiques, mais également par la Banque Centrale Européenne.

A titre professionnel, les actionnaires salariés actifs se sont démenés pour offrir les meilleurs services aux clients dans une année 2020, marquée par deux confinements. A titre personnel, ils ont pu être contraints de céder leurs titres



Bruno Le Maire  
Ministre de l'économie, des Finances et de la Relance  
139 rue de Bercy  
75012 Paris

Paris, le 28 décembre 2020

Objet : Déductibilité de pertes - actionnariat salarié

Monsieur le Ministre,

Au cours des derniers mois, vous avez pris nombre d'initiatives en faveur de l'actionnariat salarié. Avec la suppression temporaire du forfait social, vous avez confirmé votre ambition de voir les actionnaires salariés porter 10 % du capital de nos entreprises. Auparavant, avec la loi Pacte, vous aviez fait évoluer la gouvernance des conseils de surveillance et permis aux actionnaires salariés d'être systématiquement représentés dans les Conseils d'administration des entreprises avec un fort actionnariat salarié. L'ASSACT SG, unique association d'actionnaires salariés de la Société Générale, par ailleurs fondateur de la Fédération Française de l'Actionnariat Salarié, se félicite de l'ensemble des mesures engagées.

Grâce à la loi Pacte, la Société Générale a ainsi fait évoluer ses statuts. Les salariés se sont exprimés lors d'un premier vote : notre candidate, Hélène Crinquant, est l'une des deux personnalités sélectionnées par les collaborateurs et anciens collaborateurs au capital du groupe. Sans nul doute, elle saura convaincre l'ensemble des actionnaires, y compris les institutionnels, de la qualité de sa candidature à la fois à terme d'expérience, d'ouverture vers l'international, de parité, mais également d'apport de notre association d'actionnaires salariés aujourd'hui plus que trentenaire.

Fort des expériences de tous, je me permets justement d'attirer votre attention sur une difficulté majeure rencontrée par nombre d'actionnaires salariés, en particulier dans le secteur bancaire et notamment à la Société Générale. Dans l'environnement de répression financière mis en place depuis la crise de 2008, la banque subit une régulation très forte. Ses activités de banque de détail sont très pénalisées par la politique de taux négatifs de la Banque Centrale Européenne.

Plus récemment, le secteur a dû affronter la crise sanitaire de la Covid comme l'ensemble de l'économie.

pour faire face à des difficultés personnelles, par exemple pour aider leurs enfants. Fiscalement, s'ils ont constatés des pertes, elles ne sont pas déductibles au prétexte que les gains ne sont pas taxés.

**L'exemple du plan d'épargne en actions.** Nous avons donc demandé au Ministre un changement de la règle, afin de permettre de déduire ses pertes de gains éventuellement réalisés sur un compte-titres, constitué par ailleurs pour diversifier ses risques patrimoniaux. Notre démarche repo-

se sur un précédent. En 2004, le législateur avait autorisé sous conditions l'imputation des pertes réalisées sur un plan d'épargne en actions après cinq ans. Alors que sur cette enveloppe, les gains ont vocation à être défiscalisés ! Pour l'ASSACT SG, cette évolution de la fiscalité sur l'épargne salariale serait cohérente avec la volonté des pouvoirs publics d'encourager l'actionnariat salarié, tout en veillant à ne pas faire courir aux porteurs une double peine financière et fiscale dans les périodes difficiles.



**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**

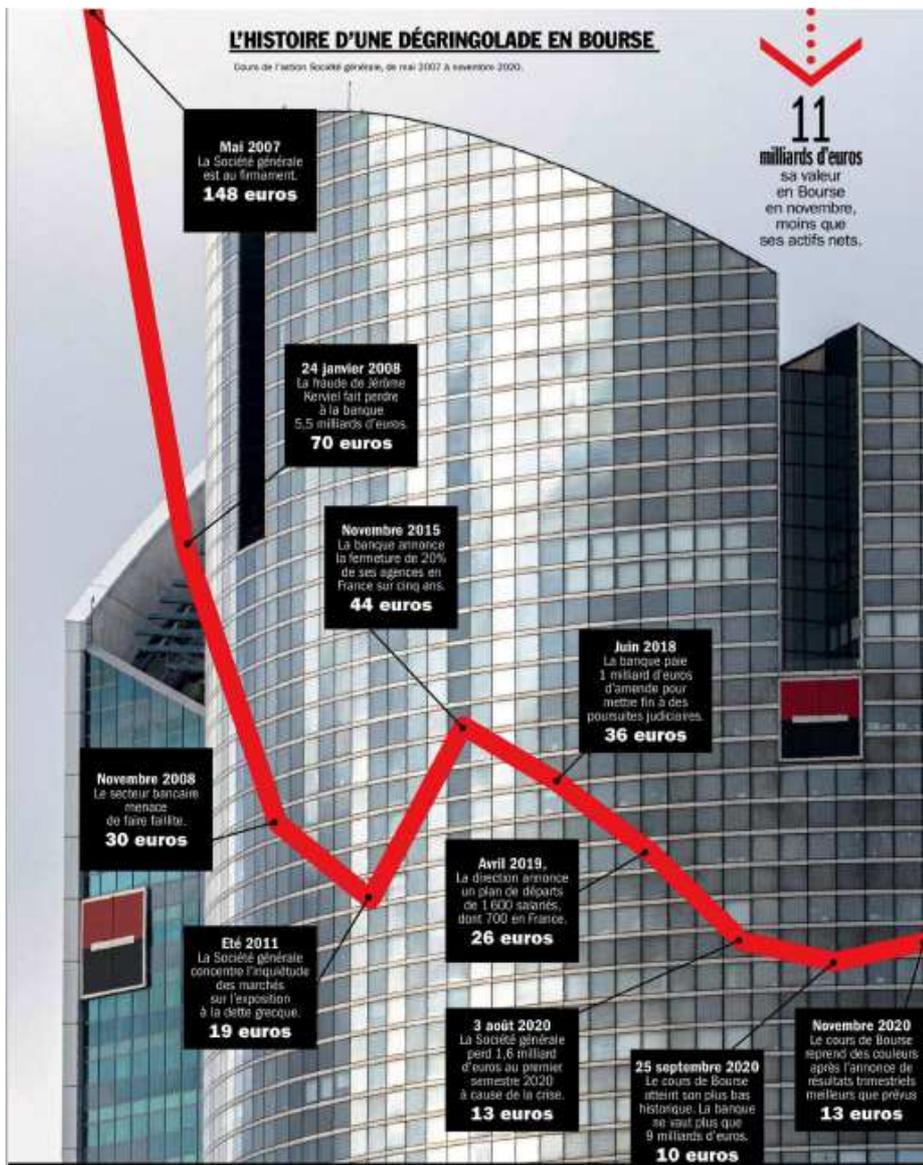
# Cette fois, elle ne pourra pas s'en sortir seule

Massacrée en Bourse, la banque est devenue une proie attirante dans un contexte de consolidation du secteur. Plusieurs scénarios sont à l'étude, tous socialement très risqués.

PAR MATTHIEU PECHBERTY

La Société Générale à l'honneur du « Succès et dérapages » du magazine Capital du mois de décembre 2020 ! Un article où Patrick Pagni, Président de notre association, expose les positions des actionnaires salariés de la maison. Pour justifier l'imminence d'un rapprochement, le journaliste Mathieu Pechberty évoque la Banque Centrale Européenne. « Début juillet, l'institution dirigée par Christine Lagarde a modifié une règle comptable qui encourage les rachats. »

Et d'évoquer deux chasseurs qui se surveillent de près : Unicredit et BNP Paribas. Reste que le prochain départ de Jean-Pierre Mustier de la banque italienne peut changer la donne. Mais Capital cite également le Crédit Agricole ou encore de BPCE. Vu l'évolution du cours de l'action, les actionnaires salariés s'interrogent. Qu'il vienne de l'interne ou de l'externe, le projet stratégique a pour eux une importance... capitale.



## L'action rebondit (un peu)

Lors du bouclage de Capital, notre action valait 13 euros. Peu après Noël, elle s'échangeait à plus de 17 euros. Les raisons de ce rebond ? Entre autres, le retour des investisseurs vers les cycliques suite aux bons résultats des banques au 3<sup>ème</sup> trimestre et à la découverte du vaccin Pfizer, entre autres.

# 5,08 %

Part du capital de la Société Générale détenue par Amundi, seuil franchi le 6 novembre au lendemain de la publication des résultats du 3<sup>ème</sup> trimestre

**Assact SG** Assact Actualités est le bulletin d'information édité par l'ASSACT-SG, association des salariés et anciens salariés du Groupe Société Générale.

Adresse : Immeuble Rome  
75 886 Paris Cedex 18.  
Tel : 01 56 37 32 90

# William Kadouch-Chassaing répond aux actionnaires salariés

*Au mois d'avril, l'ASSACT SG avait rencontré Frédéric Oudéa. En cette fin d'année 2020, nous avons rendez-vous avec le nouveau directeur général délégué adjoint, en charge des finances, William Kadouch-Chassaing. Une heure et demie d'échange à bâtons rompus comme l'homme le fait aussi régulièrement avec les institutionnels présents au capital du Groupe Société Générale, comme les actionnaires salariés.*

## **Quels ont été pour vous les faits majeurs dans l'année 2020 pour le secteur bancaire ?**

Incontestablement, la crise ! Une crise singulière pour plusieurs raisons. Singulière, du fait de son origine sanitaire. Singulière aussi, sur son côté multi-dimensionnel. On a connu des choses assez classiques pour une banque, comme un grand stress de marché à l'origine, un début de stress de liquidité vite résorbé avec l'intervention des banques centrales. Mais il y a eu aussi des éléments économiques. Nous avons testé in vivo ce qui avait été mis en place d'un point de vue comptable en 2018, sur la mesure du coût du risque avec les normes IFR9. Sur certains

paramètres, la dislocation du marché a été bien plus importante que ne le furent les crises de 2008-2009 ou de 1987. Ainsi, nous avons été amenés à provisionner en avance une potentielle dégradation future.

Mais la crise a revêtu d'autres problématiques. Comment fait-on travailler des collaborateurs alors qu'ils ont des inquiétudes sur leur propre condition physique, leur sécurité ou leur moral ? Il y a eu également l'aspect technologique. Comment faire du trading à distance ? Comment, par exemple, publier vos comptes quand 100 % de vos collaborateurs ne sont pas physiquement présents au bureau ? Comment opérer des agences bancaires dans cet environnement alors que vous offrez un service essentiel. Enfin, cette crise est singulière par sa durée et son côté incertain...

## **Dans un secteur bancaire déjà très régulé, la crise a aussi été marquée par l'interventionnisme majeur de l'Etat, y compris dans l'activité bancaire avec les prêts garantis par l'Etat (PGE)...**

Le renforcement du rôle de la puissance publique est indéniable, comme dans chaque crise. Dans nos business, l'impact de la politique monétaire de la Banque Centrale Européenne (BCE) est aussi majeur depuis près de dix ans, avec l'absorption d'actifs mais aussi l'apport de liquidités. On peut aussi rajouter la vigilance du régulateur sur le sujet du versement des dividendes...

Toutefois, du côté des pouvoirs publics, il y a eu dans cette crise des évolutions favorables. La stabilité financière est actée comme un bien public. On nous a demandé de la retenue pour jouer un rôle utile vis-à-vis de l'économie, non pour nettoyer les écuries d'Augias. Et ça change tout !

Les discussions avec Bercy et le Trésor ont été très fluides lors de la mise en place des PGE. Idem avec la BCE. Dans cette crise, les banques ont certes été mises sous surveillance, mais elles ont été reconnues comme utiles...

A cette occasion, nous avons démontré que les banques avaient fait de gros progrès sur la gestion du risque opérationnel, sur leur structure informatique... Les paiements ont été effectués, nous avons été un relai de la politique monétaire, nous avons maintenu les encours des crédits, à l'inverse notamment des banques américaines. Dans cette crise, nous avons fait le job ! Et cette idée s'est infusée du haut en bas. Dans la dernière étude Pulse, le sentiment d'utilité est en forte hausse chez les collaborateurs.

**Les marchés ont été plus réservés ! Les actions du secteur bancaire ont connu de fortes chutes. Vous êtes le contact privilégié des grands investisseurs. Selon vous, sur quels critères principaux jugent-ils la Société Générale ?**

Sur la base de critères assez basiques finalement. Un, le résultat avec la capacité de le pérenniser dans le temps. Deux, le bilan. C'est un sujet majeur dans notre industrie. Trois, comme nous ne sommes pas vu comme un secteur de croissance en Europe, la distribution et le rendement...

**Il y a vingt ans, les bancaires étaient jugées comme des valeurs de croissance. Elle se payaient nettement plus chères que leur valeur d'actif et elles avaient la cote...**

Les choses ont effectivement changé. D'abord des marchés en développement hier, comme les activités de marché, sont devenus matures. Ensuite, il y a une spécificité européenne avec d'une part une faible croissance potentielle, et d'autre part, des taux négatifs mis en place par la banque centrale. Tous ces éléments pèsent sur les perspectives du secteur.

Mais ce n'est pas parce que les grands vecteurs de croissance sont derrière nous que nous ne pouvons pas avoir des domaines de croissance structurelle. Schématiquement 50 % de notre périmètre peut afficher des taux de croissance de 3% ou plus par an. Tel est le cas des services financiers spécialisés, avec l'assurance ou ALD, de Boursorama, de la Banque de détail à l'international ou encore de l'activité Transaction Banking. En revanche, nos activités de marché sont sous pression tout comme la banque de détail en France. Mais dans l'une comme dans l'autre, il y a de gisements de croissance. A titre d'exemple,

l'épargne-retraite ou les activités rachetées à Commerzbank.

**Mi-décembre, le rapprochement des réseaux de la Société Générale et du Crédit du Nord a été annoncé. A la clef des économies de coût. L'opération est-elle susceptible de générer des gains de produit net bancaire ?**

Nous avons fait des annonces aussi bien sur le sujet des réseaux Société Générale et Crédit du Nord, que sur Boursorama.

Boursorama est notre banque digitale pour la clientèle particulière. Société Générale et le Crédit du Nord servent certes des clients particuliers, mais la majorité de leur activité se fait sur des clientèles professionnelles ou entreprises. Avec des zones de recouvrement assez faibles et des positionnements complémentaires. Le Crédit du Nord est très présent sur les PME, la Société Générale va plus sur les entreprises de taille intermédiaires.

Le Crédit du Nord a un véritable savoir-faire sur le segment professionnel avec un revenu par client plus élevé. Son management est plus décentralisé. Beaucoup d'éléments constitutifs de l'ethos Crédit du Nord vont rester. L'idée est de capitaliser sur les points forts de chaque réseau.

Sur les revenus, dans nos projections à court terme, nous avons évidemment prévu un peu d'attrition clientèle.

Mais derrière la patte défensive de l'opération, avec les synergies, la rationalisation des coûts, l'IT unique, il y a bien un côté offensif avec l'ambition de gagner des parts de marché sur la bancassurance, les clientèles PME et professionnels et la clientèle patrimoniale.

De plus, notre offre en architecture ouverte – unique sur la place – devrait nous permettre

### BIO EXPRESS

## William Kadouch-Chassaing

Ce périgourdin de 50 ans est un financier atypique. Normalien, diplômé de la Sorbonne et de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, professeur agrégé de sciences économiques et sociales, il débute sa carrière dans l'enseignement.

En 1996, il bifurque vers la finance chez JP Morgan. Onze ans plus tard, en 2007, il rejoint Société Générale CIB comme banquier-conseil. En mai 2013, il devient directeur financier délégué et directeur de la stratégie du Groupe.

En août dernier, il a été promu directeur général adjoint, en charge des finances.

d'accroître nos parts de marché. Enfin, il y a des sujets autour du traitement des autres clients individuels qui ne veulent pas du full digital.

### On se rappelle le projet Convergence ! Quelles garanties de plus offrent la migration informatique envisagée ?

Les explications de Bruno Delas lors de la présentation aux investisseurs m'ont paru très claires et pédagogiques. Le choix a été fait d'une bascule sur un système unique alors que le projet Convergence avait vocation de concevoir un nouveau système basé sur le meilleur des deux mondes. Le risque industriel est de fait plus limité. Le sys-

tème de la Société Générale a été privilégié car il est plus développé sur des solutions open-source, plus tourné vers le Cloud, plus digital et plus ouvert vers l'extérieur. N'oublions pas non plus que cela fait déjà quelques temps que les applicatifs utilisés par le Crédit du Nord ou la Société Générale sont développés par les mêmes équipes.

### L'heure est venue de parler du bilan. Et de la valorisation de la Société Générale.

L'action Société Générale a clairement sous-performé en Bourse cette année. Sur ce point, je trouve qu'il y a une déconnexion entre la réalité de sa solidité financière et sa capacité de rebond et la perception du marché. Sur la solidité financière, cette banque a eu un sujet au 4<sup>ème</sup> trimestre 2018, avec pincement du ratio Core Tier 1. Nous avons été capable de rebondir de manière efficace.

Notre bilan est très solide, aussi bien en ratio de capital que de liquidité. Certes, certaines voix propagent une vision assez anxiogène sur l'avenir de la maison. Je vous le dis : en comparaison avec nos homologues français, mais aussi par rapport à une aéroplane des banques européennes, la Société Générale fait partie des banques dont les assises sont les plus solides.

### L'heure des cessions est donc terminée ?

Déjà, la maison a un principe : c'est de ne jamais commenter les rumeurs de fusions / acquisitions. Pour avoir été en charge de la stratégie pendant un temps certain, je peux vous dire que les cessions n'ont jamais été réalisées pour des raisons strictement financières, même si elles ont toujours un impact sur les ratios. Oui, il nous arrive de vendre lorsque nous considérons que nous ne pouvons pas porter une activité plus haut, parce que nous n'avons pas la rentabilité escomptée ou le bon niveau de synergies. Mais nous faisons aussi des acquisitions avec Boursorama, chez ALD, dans l'assurance, dans la banque de détail avec la

## Comment s'organise la fusion des réseaux Société générale et Crédit du Nord

Avec la fermeture de 600 agences, le groupe vise une réduction des coûts de 450 millions d'euros en 2025. Il n'y aura pas de licenciements, annonce la direction.

Par Véronique Chocron

Publié le 07 décembre 2020 à 10h28 - Mis à jour le 08 décembre 2020 à 10h37 - Lecture 4 min.

Article réservé aux abonnés



En mettant fin aux « doublons » des deux enseignes dans une même ville, le nouveau réseau fusionné passera d'environ 2 100 agences à environ 1 500. PHILIPPE HUGUEN, ETIENNE LAURENT / AFP

banque de détail avec la Société Marseillaise de Crédit, plus récemment des activités de Commerzbank. Non, la Société Générale n'est pas en attrition...

### L'an dernier, les actionnaires salariés ont souffert de ne pas avoir de dividende. Pour tenter d'y voir clair sur le sujet, quelle est la situation des résultats sur les neuf premiers mois de 2020, avant le second confinement ?

Comme vous le savez, nous sommes d'avis que les banques européennes doivent pouvoir verser un dividende, particulièrement les banques bien capitalisées comme la Société Générale.

Concernant les résultats qui servent de base à notre politique de dividende, le troisième trimestre est marqué par quelques faits majeurs. Un, dès que l'on déconfiner, les revenus augmentent. On a ainsi surpris positivement les investisseurs sur les activités de CIB. Deux, le travail sur les frais généraux a porté ses fruits. Alors que nous avons une base de coût plus élevée que nos pairs, nous avons montré notre efficacité pour améliorer cet indicateur. 2020 démontre ainsi la poursuite du travail engagé. Le troisième trimestre acte aussi un nouveau renforcement de la structure de notre bilan. Ces éléments très positifs ont d'ailleurs amené certains analystes à revoir à la hausse leur opinion sur la valeur.

### Quid de l'évolution à prévoir des provisions et du coût du risque ?

On l'a dit, nous raisonnons en normes IFR9, avec nécessité de se projeter. A l'heure actuelle, nous ne notons pas de très grandes pathologies en termes de crédit alors que le taux de provisions a été augmenté de manière massive. Notre analyse est la suivante : oui, sur certaines contreparties, les moratoires accordés peuvent se limiter à retarder un défaut. Toutefois, toute l'économie n'est pas à la peine. La crise est très concentrée sur certains secteurs, comme le transport, l'hôtellerie, l'événementiel.

# William Kadouch-Chassaing répond aux actionnaires salariés

mentiel... Après la crise, ils pourraient continuer à connaître des difficultés en raison de l'évolution des modes de consommation. Mais on le voit avec le second confinement, toute l'économie n'est pas à l'arrêt. L'industrie fonctionne ; il y a des mêmes des activités très florissantes, comme les télécoms ou le digital. Sur le coût du risque, il y aura une augmentation très substantielle en 2020, car nous prévoyons plus de 2,5 fois le rythme ordinaire. Puis cela va mettre du temps à se normaliser. Pour nous, le niveau de produit intérieur brut de 2019 ne sera retrouvé que fin 2022, début 2023. En pratique, les provisions baisseront un peu en 2021, tout en restant élevées.

**Une provision a été affichée de 0,21 €, dans les comptes du troisième trimestre, pour le dividende alors que le résultat net part du Groupe est en perte sur la période...**

Voilà une bonne occasion pour moi d'expliquer la politique de distribution de la Société Générale. La ligne directrice, c'est de distribuer 50 % du résultat net sous-jacent part du Groupe. En pratique, nous retraits donc le résultat net d'éléments comptables sans impact en termes de liquidités. Au second trimestre, la perte nette part du Groupe s'établissait à 1,2 milliard, mais elle prenait en compte une charge de 684 millions d'euros au titre de la dépréciation de l'écart d'acquisition de l'UGT Activités de Marché et Services aux Investisseurs et une charge de 650 millions d'euros au titre de la dépréciation des stocks d'impôts différés actifs. Le 0,21 € par titre correspond exactement au calcul de 50 % du résultat net sous-jacent part du Groupe après trois trimestres.

**Peut-on envisager un coup de pouce au vu de l'absence de dividende l'an dernier ?**

La proposition de dividende à l'Assemblée Générale des actionnaires revient au Conseil d'Administration qui statuera en fonction de résultat de l'année complète, mais également des recommandations de la BCE. Notre souhait est d'offrir un rendement attractif à nos actionnaires et sommes en train d'analyser la dernière recommandation de la BCE.

**La politique de distribution de la Société Générale avait été amendée pour prévoir non une distribution intégrale des bénéfices sous forme de cash, mais pour partie de rachat de titres. Avec un impact important pour les personnes physiques car elles ne perçoivent pas directement d'argent. Cette solution de rachat d'actions paraît-elle pertinente dans le contexte actuel ?**

La règle définie, c'est une distribution de 50 % du résultat net sous-jacent, avec possibilité de faire 10% en rachat d'actions. Les institutionnels adorent cette formule et il faut convaincre les actionnaires individuels de sa pertinence.

Aujourd'hui, la Société Générale se paie environ 0,3 fois sa valeur d'actif. Au vu du coût de la liquidité, il n'y a donc pas meilleur placement ! De surcroît, cette stratégie a des effets positifs sur certains ratios, comme le bénéfice par action, ou encore le retour sur fonds propres tangibles (NDLR : ROTE, en anglais). Cela contribue à une valorisation boursière.

Cette stratégie de rachat d'actions est aussi un signal. Car les banques ne peuvent librement racheter leurs actions. Elles doivent avoir l'accord de la BCE qui contrôle alors les ratios de capital avant d'autoriser l'opération : le Core Tier 1, dont nous avons déjà parlé, mais aussi d'autres indicateurs. Dont l'un méconnu du plus grand nombre : le MREL ! Nous pourrions racheter nos actions, car nous avons un Core Tier 1 et un MREL

supérieurs aux normes. Et toutes les banques européennes ne sont pas dans ce cas.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

La Société Générale est désormais le premier financeur mondial d'énergie renouvelables. Ces derniers mois, elle a pris des engagements RSE, aussi bien sur son bilan que ses engagements.

**Où en êtes-vous du projet stratégique prévu pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2021 ?**

Nous travaillons sur de nombreuses initiatives sur les fondements de nos trois axes : l'amélioration du service client, la responsabilité sociale et environnementale et la baisse des coûts. Il y a déjà eu des communications. ALD et KB ont présenté leur feuille de route 2025, il y a eu les annonces sur Société Générale et Crédit du Nord, les ambi-

tions de Boursorama, les activités de marchés ont été repositionnées...

Au début de l'année prochaine, il y aura des informations sur CIB dans son ensemble. Cela permet aussi aux investisseurs de mieux connaître les activités et le nouveau management. S'agissant de la trajectoire financière à moyen terme, il ne nous est pas paru opportun de présenter des chiffres dès le début de l'année dans un contexte qui nous semble encore incertain.

Propos recueillis par Bruno Prigent,  
Vice-Président de l'ASSACT SG,  
et Jean-François Filliatre